

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

N° ordre : DE-26-19

N° ordre dans la séance :
DE-20260407-01

Date de la convocation :
01/04/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le sept avril à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Christelle MARCHAND, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Katerina CHAPMAN, Marc MEO (procuration à Nadine BRAVI), Frédéric DI PAOLO (pouvoir à Déborah GLEYZE), Stéphanie TRUCHE (procuration à Céline FILIPPI), Stéphanie CHAMPON (procuration à Jade LESAGE)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L2121-22 du CGCT prévoit que :
« *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Il propose la création des commissions suivantes :

- Urbanisme – Foncier - Travaux
- Petite enfance – Enfance - Scolaire
- Finances
- Sport – Culture – Vie Associative
- Jeunesse - Social
- Communication

Il rappelle que le Maire est membre d'office et Président de droit de chacune des commissions.

Pour l'ensemble de ces commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, il propose que :

- La liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir », conduite par Jean-Marc DUPONT, désigne 7 membres pour chaque commission, non compris le Maire.
- La liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon », conduite par Daniel ROSSI, désigne 2 membres pour chaque commission.

Dans ces conditions, chacune des commissions serait composée de 10 membres.

Il est précisé que les membres de l'Exécutif peuvent participer à l'ensemble des commissions même s'ils ne sont pas désignés officiellement.

L'article L2121-21 du CGCT prévoit que :

« *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.*

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260407-DE-20260407-01-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

Le vote à main levée est proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Crée les commissions suivantes :**
 - **« Urbanisme – Foncier – Travaux » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Urbanisme**
 - **Affaires foncières**
 - **Travaux**
 - **Espaces publics – Voirie – Espaces verts**
 - **Bâtiments**
 - **Patrimoine ancien**
 - **Schéma directeur immobilier et énergétique**
 - **Base de loisirs – Plan d'eau**
 - **Environnement**
 - **Transports**
 - **Commerce**
 - **« Petite enfance – Enfance – Scolaire » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Petite enfance**
 - **Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les écoles primaires (maternelles et élémentaires)**
 - **Restaurant scolaire**
 - **Affaires scolaires pour collège et lycée**
 - **« Finances » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Budget**
 - **Fiscalité locale**
 - **Tarifs municipaux**
 - **« Sport – Culture – Vie associative » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Sport**
 - **Culture dont médiathèque et Maison du patrimoine**
 - **Vie associative**
 - **Gestion des salles**
 - **Fêtes et animations municipales (fête de la musique, repas des aînés...)**
 - **« Jeunesse – Social » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Jeunesse**
 - **Social**
 - **Santé**
 - **« Communication » en charge notamment des thématiques suivantes :**
 - **Communication**
 - **Relation citoyen**
- **Décide de voter à main levée pour la désignation des membres des commissions.**
- **Désigne leurs membres comme suit, étant précisé que Monsieur le Maire est membre d'office et Président de droit de chacune des commissions :**

Commission « Urbanisme – Foncier – Travaux »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u> Claude FELCI Cyril DUBOUCHET Stéphanie CHAMPON Stéphanie TRUCHE Sylvain BOIS Sylviane GUILLERMET Céline FILIPPI	<u>2 membres à désigner :</u> Daniel ROSSI Elodie ROY

Commission « Petite enfance – Enfance – Scolaire »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u> Isabelle MORLOTTI Mickaël MOUTOT Céline FILIPPI Marie-Françoise SONZOGNI Marc MEO Frédéric DI PAOLO Anthony DENAERDT	<u>2 membres à désigner :</u> Christelle BOUVIER Daniel ROSSI

Commission « Finances »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u> David TREBOZ Isabelle MORLOTTI Frédéric DI PAOLO Jade LESAGE Nadine BRAVI Sylvain BOIS Marie-Françoise SONZOGNI	<u>2 membres à désigner :</u> Daniel ROSSI Elodie ROY

Commission « Sport – Culture – Vie associative »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u> Déborah GLEYZE Cyril DUBOUCHET Jade LESAGE Nadine BRAVI Sylviane GUILLERMET Marc MEO Frédéric DI PAOLO	<u>2 membres à désigner :</u> Jean-Luc GIGUET Franco SALVATORE

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260407-DE-20260407-01-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Commission « Jeunesse – Social »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u>	<u>2 membres à désigner :</u>
Mickaël MOUTOT Marie-Françoise SONZOGNI Marc MEO Isabelle MORLOTTI Jade LESAGE Déborah GLEYZE Anthony DENAERDT	Alexia CHARRIER Christelle BOUVIER

Commission « Communication »	
Liste « Culoz-Béon, Ensemble écrivons l'avenir » conduite par Jean-Marc DUPONT	Liste « Un nouvel élan pour Culoz-Béon » conduite par Daniel ROSSI
<u>7 membres à désigner :</u>	<u>2 membres à désigner :</u>
Katerina CHAPMAN Christelle MARCHAND Stéphanie CHAMPON Stéphanie TRUCHE Céline FILIPPI David TREBOZ Mickaël MOUTOT	Franco SALVATORE Elodie ROY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Mickaël MOUTOT

Le Maire
Jean-Marc DUPONT


